

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 21 juillet 2014

CP2014_07_21
id. 1001

L'an deux mille quatorze le vingt et un juillet , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. J-M. BAYLET, M. J. CAPAYROU, M. G. DESCAZEUX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRAL, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. R. MASSIP, M. J-P. QUEREILHAC, M. D. ROGER, M. J. ROSET

Absent(s) :

M. J. CAMBON

FONDS DÉPARTEMENTAL D'INTERVENTION AGRICOLE

Créé en 1989 dans le prolongement du Plan d'Action Agricole (1986-1988), le Fonds Départemental d'Intervention Agricole a pour objectif d'accompagner l'évolution de l'économie agricole du Tarn-et-Garonne.

Il permet d'intervenir, tant sur le développement et la promotion des productions départementales ou locales, que sur la défense sanitaire, la protection des cultures et la prise en compte des besoins environnementaux par l'agriculture.

L'Assemblée Départementale, lors du vote du Budget Primitif 2014, a réaffirmé sa volonté de reconduire ce fonds. Il est doté d'une enveloppe de 330 000 €.

Conformément aux dispositions définies par notre Assemblée en 1994, les dossiers, après analyse technique et instruction par nos services, sont examinés par la Commission Agriculture et Ruralité, et soumis à la décision de la Commission Permanente.

Ces dossiers sont regroupés par rubrique :

- * Contrats de Pays : aides aux filières et micro-projets,
- * Soutien aux filières végétales et animales,
- * Fonds de défense sanitaire,
- * Environnement,
- * Appui technique aux structures,
- * Manifestations exceptionnelles,
- * Promotion,
- * Divers.

Je vous propose donc d'examiner une première tranche de dossiers pour chacune de ces rubriques pour lesquels la Commission Agriculture et Ruralité a émis un avis favorable sur mes propositions lors de sa réunion du 18 juin dernier.

CONTRATS DE PAYS Aides aux filières et micro-projets

La grande souplesse du F.D.I.A. en fait un outil particulièrement adapté aux contrats de pays.

Détail du dossier en annexe.

SOUTIEN AUX FILIERES VEGETALES ET ANIMALES

Il s'agit de dossiers portés par des filières départementales ayant un impact fort en terme de développement, d'expérimentation, de mise aux normes ou de maintien d'un potentiel de production et de marché.

Détail des dossiers en annexe.

FONDS DE DEFENSE SANITAIRE

Si la défense sanitaire des troupeaux est l'axe principal de ce fonds, il peut aussi être mobilisé pour la défense des cultures, notamment lorsqu'elles sont menacées par de nouveaux parasites ou maladies.

Pas de dossier dans cette tranche.

ENVIRONNEMENT

Cette rubrique regroupe les actions participant au respect de l'environnement et à la protection des milieux.

Pas de dossier dans cette tranche.

APPUI TECHNIQUE AUX STRUCTURES

La grande diversité des productions et l'évolution extrêmement rapide des techniques, des moyens culturels, et des démarches administratives, ont nécessité la mise en place de services et d'appuis techniques collectifs.

Les professionnels agricoles se sont dotés de structures chargées d'assurer ces fonctions sur le terrain auprès des agriculteurs qui y adhèrent. Ces structures sollicitent l'aide du Conseil Général pour des actions ponctuelles afin d'en réduire le coût résiduel à la charge des agriculteurs.

L'aide du Département peut être annuelle ou pluriannuelle. Dans ce dernier cas, elle peut être dégressive.

Détail des dossiers en annexe.

MANIFESTATIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil Général soutient traditionnellement un nombre important de manifestations qui animent la vie et l'activité des cantons ruraux du département, en associant l'activité agricole à des animations diverses autour du thème de la ruralité et des produits du terroir.

Détail des dossiers en annexe.

PROMOTION

La valorisation des productions du Tarn-et-Garonne est non seulement liée à l'amélioration de la qualité, mais aussi à un effort de promotion.

Les dossiers présentés concernent des actions de promotion des produits et du cheptel.

Détail des dossiers en annexe.

DIVERS

Pas de dossier dans cette tranche.

Dans la mesure où ces propositions seraient retenues, la situation budgétaire serait la suivante :

* Autorisation d'Engagement 2014	330 000 €
* Engagement à ce jour	0 €
* Engagement à la présente commission	130 968 €
* Disponible sur l'exercice 2014	199 032 €

Je vous prie de bien vouloir délibérer et approuver les propositions d'aide aux projets ci-dessus présentés, sachant que les dépenses afférentes seront imputées à l'article **67452**, sous-fonction **928** du Budget Départemental.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu l'avis de la Commission de Agriculture et ruralité réunie le 18 juin 2014,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde au titre du Fonds départemental d'intervention agricole (F.D.I.A.), les subventions telles que réparties en annexe, d'un montant global de 130 968 € ;
- Impute les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits à l'article 67452 sous-fonction 928 du Budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Michel BAYLET